

DECISION N° 138/23 /MINESEC DU 10 AVR 2023
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

LYCEE DE NKOLPOBLO

Proviseur par intérim : Monsieur ELOUNDOU Dominique Blaise, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 591 360-O, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Nkolndongo, en remplacement de Monsieur ETOUNGOU BALLA Jacques Christian.

Yaoundé, le 10 AVR 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SESEN
- SG/DRH/DRES-CE
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO

